

Gestion des sinistres automobiles et Code de la route – SACR

Bien connaître le Code de la route et la jurisprudence y afférent pour optimiser la gestion des sinistres automobiles

Code produit : SACR

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif :

Eligible DDA : oui

Public : gestionnaires des services sinistres automobiles

Prérequis :

aucun

Objectif

- connaître parfaitement le Code de la route pour mieux argumenter et défendre les dossiers sinistres automobiles

Programme de la formation

1-Accidents de la circulation et responsabilités

- Loi du 5 juillet 1985
 - Primauté
 - Indemnisation des dommages matériels
 - Faute simple opposable à toutes les victimes
 - Indemnisation des dommages corporels
 - Gradation des fautes selon la qualité de la victime
 - Causes exonératoires interdites au conducteur auteur
 - Incidence de la faute du conducteur sur son droit à indemnisation
 - Faute au sens du Code de la route
 - Article 4 réciproque
- Code civil
 - Primauté
 - Conditions de mise en œuvre
 - Du fait d'autrui
 - Du fait des choses
 - Du fait personnel
 - Causes exonératoires
 - Fautes et Code de la route

2-Modes de preuve

- PrÃ©sumptions
- Article 1353 du Code civil et charge de la preuve
- DiffÃ©rents moyens de preuve

3-Mises en situation pratiques

- Conducteurs de VTM co-impliquÃ©s
 - DÃ©passements
 - Sens giratoire
 - Intersections
 - Stationnement
 - Sens inverse
- Typologies d'âaccidents
 - Avec piÃ©tons
 - Avec cyclistes

Moyens d'Ã©valuation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'âexercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction Ã chaud complÃ©tÃ© par chacun Ã l'âissue du stage
- Questionnaire d'Ã©valuation Ã froid complÃ©tÃ© par chacun entre 2 et 3 mois aprÃ¨s le stage

MÃ©thodes pÃ©dagogiques

- RÃ©alisation de cas pratiques
- ExposÃ©s Ã partir d'un diaporama
- Ãchanges d'expÃ©riences
- PrÃ©sentations et commentaires des principales jurisprudences